

# LA POUPONNE

N°142 – AVRIL 2024

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 AVRIL 2024

**Le PV du conseil devant être validé au conseil suivant, il sera consultable, ensuite, sur le panneau d'affichage et sur le site internet.**

Présents : Patrick **MILLET**, Jérôme **BERTRAND**, Jacky **BLANCHARD**, Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Magali **JOFFRAUD**, Murielle **KIRCHHOFF**, Florent **MARTELIN** (arrivé à 18h45), François **PONCIN**, et Céline **TROPIBANI**.

Absents excusés : Aline **RAT** (donne pouvoir à Murielle **KIRCHHOFF**)  
Philippe **NOUVEAU** (donne pouvoir à René **DESSERRIERES**)  
Florent **MARTELIN** (donne pouvoir à Hervé **FONTAINE** jusqu'à 18h45)

Absent : Tony **LHOMME**

Informations sur les décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal :

- BLANCOLOR pour 1680.00 € TTC (rénovation des sols bâtiments Les Résilles)
- AZUR-HABITAT pour 1459.09 € TTC (fenêtres appartement Les Résilles)
- SARL BERTAZZO ET FILS pour 1378.00€ TTC (Velux appartement les Résilles)
- CHAFFARD HORTICULTURE pour 1 515.69 €TTC (achat de plantes)
- KGMAT collectivité pour 632.30 € TTC (achat de distributeurs de sacs à déjections canines)

**Délibérations n° 2024\_04\_06.07.08.09.10**

### **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 – Budget Principal et Budget Annexes**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance de vote du compte administratif, M. René DESSERRIERES est alors désigné pour présider la séance.

M. le Maire quitte la salle. Il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2023 du **budget principal** et des **budgets annexes** présentés comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	638 391.80 €	791 217.66 €	+ 152 825.86 €
INVESTISSEMENT	156 875.80 €	182 589.34 €	+ 25 713.54 €
		<b>Excédent</b>	<b>178 539.40 €</b>

**BUDGET ANNEXE « LE REMPART »**

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	833.00 €	9 629.56 €	+ 8 796.56 €
INVESTISSEMENT	1 275.00 €	0.00	- 1 275.00 €
		<b>Excédent</b>	<b>7 521.56 €</b>

**BUDGET ANNEXE « LA POUPONNE »**

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	2 631.70 €	8 854.18 €	6 222.48 €
INVESTISSEMENT	7 000.00 €	7 000.00 €	0,00
		<b>Excédent</b>	<b>6 222.48 €</b>

**BUDGET ANNEXE « Eau »**

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	35 111.63 €	51 500.72 €	16 389.09 €
INVESTISSEMENT	20 805.68 €	32 999.00 €	12 193.32 €
		<b>Excédent</b>	<b>28 582.41 €</b>

**BUDGET ANNEXE « Assainissement »**

Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	43 690.58 €	58 850.69 €	15 130.11 €
INVESTISSEMENT	15 944.53 €	13 421.00 €	- 2 523.53 €
		<b>Excédent</b>	<b>12 606.58 €</b>

**Délibérations n° 2024\_04\_11.12.13.14.15**

---

**APPROBATION DES COMPTS DE GESTION 2023 – Budget principal et Budgets Annexes**


---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'exercice du budget 2023, le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier-payeur,

Après vérification, les comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les comptes de gestion 2023 du **budget principal** et des **budgets annexes** dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs de la commune pour le même exercice.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2023**

L'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. L'article L.2311.5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE et APPROUVE** les résultats de l'exercice 2023 :

**BUDGET PRINCIPAL :**

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2023	638 391 . 80 €	791 217 .66 €	+ 152 825.86 €
Résultat antérieur reporté			+ 323 916 .66 €
Résultat à affecter			+ 476742.52 €
Affectation en réserve au 1068			0
<b>REPORT au R002</b>			<b>+ 476 742 .52 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2023	156 875.80 €	182 589 . 354 €	+ 25 713.54 €
Résultat antérieur reporté			+ 51 291 .27 €
<b>Report au R001</b>			<b>+ 77 004.21 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2023			- 37000.00€
Besoin d'autofinancement			

**BUDGET annexe « Le Rempart » :**

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2023	833.00 €	9 629.56 €	+ 8 796.56 €
Résultat antérieur reporté			51 968.28 €
Résultat à affecter			<b>60 764.84 €</b>
Affectation en réserve au 1068			
<b>REPORT au R002</b>			60764.84 €
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2023	1 275.00 €	0	- 1 275.00 €
Résultat antérieur reporté			8 804.37 €
<b>Report au R001</b>			<b>7 529.37 €</b>

**BUDGET annexe « La Poupone »**

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2023	2 631.70 €	8 854.18 €	+ 6 222.48 €
Résultat antérieur reporté			+ 8 729.18 €
Résultat à affecter			<b>14 961.66 €</b>
Affectation en réserve au 1068			7 000.00 €
<b>REPORT au R002</b>			<b>7 951.66 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2023	7 000.00€	7 000.00€	0,00
Résultat antérieur reporté			+ 723.41 €
<b>Report au R001</b>			<b>+ 723.41 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2023	0	0	0

**BUDGET annexe « Eau »**

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2023	35 111.63 €	51 500.72 €	+ 16 389.09 €
Résultat antérieur reporté			80 434.33 €
Résultat à affecter			96 823.42 €
Affectation en réserve au 1068			0
<b>REPORT au R002</b>			<b>96 823.42 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2023	20 805.68 €	32 999.00 €	+ 12 193.32 €
Résultat antérieur reporté			+ 70 687.22 €
<b>Report au R001</b>			<b>82 880.54 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2023			0

**BUDGET annexe « Assainissement »**

Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2023	43 690.58 €	58 820.69 €	+ 15 130.11 €
Résultat antérieur reporté			49 218.18 €
<b>Résultat à affecter</b>			<b>64 348.29 €</b>
Affectation en réserve au 1068			0
<b>REPORT au R002</b>			<b>64 348.29 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
Résultat de l'exercice 2023	15 944.43 €	13 421.00 €	- 2 523.53 €
Résultat antérieur reporté			43 417.88 €
<b>Report au R001</b>			<b>40 894.35 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2023			0

## Subventions 2024

Sur proposition de la Commission « Associations, Animations et Culture », le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

- St Sorlin de France : 300€
- Echo des Roches : 700 €
- Saint Sor'Liens : 300 €
- Confettis et Serpentin : 300 €
- Sou des Ecoles : 300 €
- Gym pour Tous : 300 €
- ASSL : 300 €
- FNACA : 300 €
- Bleu 16 Rhône Alpes : 300 €
- Les Balardiens : 300 €
- St-So Court : 300 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 600€
- St-So Bouge : 300€
- €St So Loisirs : 300€
- Périscolaire : 700 €

**TOTAL : 5 600 €**

## Taxes Directes Locales : Taux 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux en vigueur, à savoir :

- TAXE FONCIERE BATI : 23.70 %
- TAXE FONCIERE NON BATI : 36.30 %
- TAXE D'HABITATION : 7.31 %

Prenant en compte le montant de ces taxes des villages qui sont similaires au nôtre, Monsieur le Maire propose l'augmentation des taux du foncier bâti de 1.9%, du foncier non bâti 1.9% et de la taxe d'habitation (résidences secondaires) de 10%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- **VOTE** le taux des taxes locales directes pour 2024 comme suit :
- TAXE FONCIERE BATI : 24.15%
- TAXE FONCIERE NON BATI : 36.99%
- TAXE D'HABITATION : 8.04%

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget principal

Le budget primitif 2024 du budget principal de la commune atteint un volume global de 2 528 684,17 €, en augmentation de 58 % par rapport aux prévisions de 2023.

Comme précisé plus loin, cette augmentation provient essentiellement de l'inscription au budget des travaux de rénovation de la Grande Rue.

Le budget 2024 prévoit une augmentation des charges à caractère générale liée à l'augmentation générale des produits et services mais aussi + 23 k€ pour la consommation électrique des bâtiments et de l'éclairage public, malgré l'extinction nocturne (car 2023 avait bénéficié du « bonus Arenh » du SIEA), de + 8 k€ pour la rénovation/amélioration de l'intérieur des bâtiments publics, de + 19 k€ pour le rachat du contrat photocopieurs (compensé à la même somme, en recettes, par le remboursement du nouveau prestataire et plus de 50 k€ en réserve (non affecté).

Les charges de personnel sont aussi en augmentation due à l'augmentation générale des salaires et l'embauche d'une personne en remplacement d'une secrétaire en longue maladie (mais compensée en recettes par le remboursement des assurances).

Bien évidemment, les résultats accumulés lors des exercices précédents contribueront au financement de notre projet d'investissement à hauteur de 465 595,68 €.

Pour la partie voirie, hors travaux sur le réseau d'eau (voir budget annexe, plus loin), les travaux ont été estimés à 900 000 €TTC auxquels s'ajoutent 63 000 €TTC de frais d'études et maîtrise d'ouvrage. De plus, il est prévu plus de 75 000 €TTC d'investissements dans les bâtiments et la voirie (travaux et matériels) et une réserve d'équilibre du budget (non affectée) de plus de 75 000 €TTC.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissements est assuré par :

- Le solde d'exécution de la section de 77 004,81 €
- Un virement de la section de fonctionnement de 465 595,68 € issus des résultats des exercices précédents
- Des subventions obtenues auprès de la Région AURA, du département de l'Ain et de la CCPA pour un montant de 481 893 €
- Un prêt relais, court terme (1 ans) de 150 000 €, dans l'attente de la récupération du FCTVA d'un montant d'environ 130 000 €.

Il est à noter que la réalisation de ce projet n'entraînera aucun endettement long terme pour la commune

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>1 251 191.65 €</b>	<b>1 277 492.52 €</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du budget principal 2024.

**Délibération n° 2024\_04\_24**

---

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget annexe « Le Rempart »**

---

Pas de travaux prévus en 2024.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>BUDGET LE REMPART</b>	<b>9 629.27 €</b>	<b>70 392.40€</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget « le Rempart ».

**Délibération n° 2023\_04\_25**

---

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget annexe « La Pouponne »**

---

Budget stable par rapport à 2023 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>BUDGET LA POUPONNE</b>	<b>9 323.41 €</b>	<b>18 076.66 €</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget « La Pouponne ».

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget annexe « Eau »**

Forte augmentation due aux travaux de la Grande Rue estimés à 350 000 €TTC (changement de la colonne d'eau et certains branchements).

Les recettes d'équilibre du budget Investissements sont assurées par le solde d'exécution de la section d'investissements de 82 880,54 €, le virement de la section de fonctionnement de 80 100 € et avec un emprunt à long terme (20 ans) de 200 000 €.

Il est à noter que :

- L'Agence de l'Eau a rejeté toute demande de subvention car le réseau de la commune a un « bon rendement » et ne nécessite pas de renforcement d'alimentation (captage ou interconnexion).
- La compétence Eau et Assainissement (passifs et actifs) devrait être transférée à la CCPA au 1er janvier 2026.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>BUDGET EAU</b>	<b>395 979.54 €</b>	<b>148 335.42 €</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget « Eau ».

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – Budget annexe « Assainissement »**

Les redevances d'assainissement couvrent les dépenses de fonctionnement de la station d'épuration gérée par le SIVU.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>54 415.35 €</b>	<b>118 167.29 €</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget « Assainissement ».

**FONGIBILITÉ DES CREDITS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57**

Vu la mise en place de la nomenclature comptable M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé, pour le budget principal, la Pouponne et le Rempart.

Monsieur le Maire informera le Conseil Municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

## Questions diverses

Suite à la requête en date du 11/07/2023 d'un administré ayant déposé un recours visant à annuler l'arrêté de la déclaration préalable N° 001 386 23 A0001, le tribunal administratif a rendu sa décision le 29 mars 2024. Il a rejeté la requête et a condamné l'administré à 350€ d'amende et à la destruction du mur de soutènement dans les 4 mois.

## AGENDA

	<p><b>PRESENTATION D'UNE SOLUTION DE PROTECTION SANTE</b></p> <p>AXA présentera son assurance santé le 26/04/2024 à 18h au Foyer. Réduction spéciale pour les habitants de la commune.</p>
	<p><b>TROC DE PLANTES</b></p> <p>Le 28/04 de 9h à 12h au Stade, venez échanger gratuitement des plantes, graines, semis, boutures, etc. et savoir-faire et expériences.</p> <p>Organisé par les associations St Sorliens et les Amis du Vieux St Sorlin</p>
	<p><b>COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945</b></p> <p>Le 08/05 à 11h, devant le monument aux morts.</p>
	<p><b>VIDE GRENIER</b></p> <p>Le 08/05 au stade Janin et stade de foot.</p> <p>Organisé par le Sou des Ecoles</p>
	<p><b>WEEK-END FESTIVAL AUTOUR DU CHEVAL</b></p> <p>Les randonneurs à cheval de l'Ain seront de passage dans notre village les 11+12/05.</p> <p>Nous les accueillerons dès le samedi en milieu d'après-midi au foyer.</p> <p>Samedi soir, repas <b>sur réservation avant le 29/04</b> avec soirée dansante et buvette. Le bon pour le repas a été distribué dans les boîtes aux lettres. Si vous ne l'avez pas eu, rendez-vous en mairie pour vous inscrire.</p> <p>Les chevaux défilent dans le centre village le dimanche à partir de 11h. Aubade de l'Echo des Roches.</p> <p>Dimanche de 10h à 16h, un marché artisanal et local sera proposé ainsi qu'une chasse aux trésors et une buvette.</p>
	<p><b>CONCERT PLEIN-AIR</b></p> <p>Le 25/05 au stade Janin à partir de 19h30 : Carte blanche à l'École de Musique de Lagnieu.</p> <p>Entrée gratuite - Snack, buvette.</p> <p>Organisé par Confettis et Serpentins.</p>

 <p><b>Conseil Municipal</b></p>	<p><b>CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p>Le 27/05 à 19h en mairie</p>
	<p><b>APERO CONCERT</b></p> <p>Le 31/05 à 19h30 au parc de l'Areymond.</p> <p>Avec le Trio Kostana (Jazz balkanique) Et la participation du Domaine de la Pouponne.</p> <p>Organisé par la mairie, en partenariat avec En Grangeons La Musique</p>
	<p><b>ELECTIONS EUROPEENNES</b></p> <p>Le 09/06 de 8h à 18h au foyer.</p> <p>Pièce d'identité indispensable.</p>



**HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :**

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : [mairiestso@orange.fr](mailto:mairiestso@orange.fr)

Commission Communication : [lapouponne01@gmail.com](mailto:lapouponne01@gmail.com)

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/stsorlinenbugey/>



**Pour recevoir la pouponne par mail, en faire la demande à [lapouponne01@gmail.com](mailto:lapouponne01@gmail.com)**